

BUDGET COMMUNAL 2016

Le budget 2016 de Nailloux a été approuvé lors de la séance du 12 avril 2016. Conformément aux principes qui régissent son élaboration, le budget de votre commune est équilibré.



SIMULATION FINANCIÈRE

Depuis plusieurs années en partenariat avec l'ATD nous réalisons des prospectives sur une durée de 5 ans. Ces simulations financières nous permettent de voir les investissements qui pourront être faits et qui, pour le moment, prennent en compte le projet de territoire. Elles seront naturellement revues avec le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

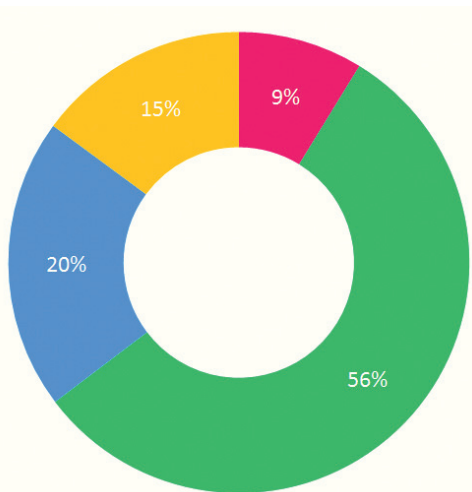
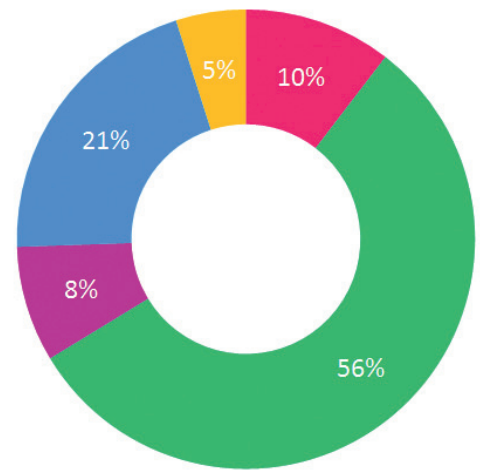
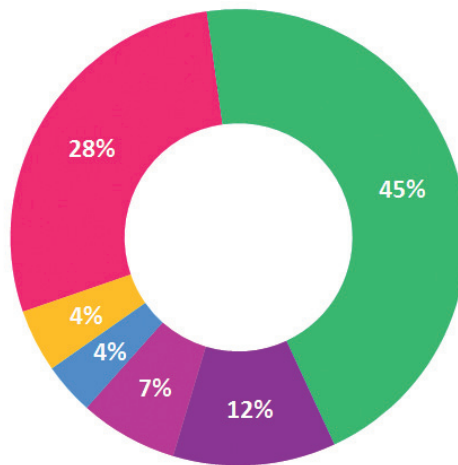
Budget Fonctionnement

Dépenses

- Charges nettes de personnel : 1 454 054 €
- Dépenses générales : 899 826 €
- Autofinancement prévisionnel : 370 304 €
- Subventions et participations versées : 223 281 €
- Marge de manoeuvre : 142 803 €
- Charges financières : 118 000 €

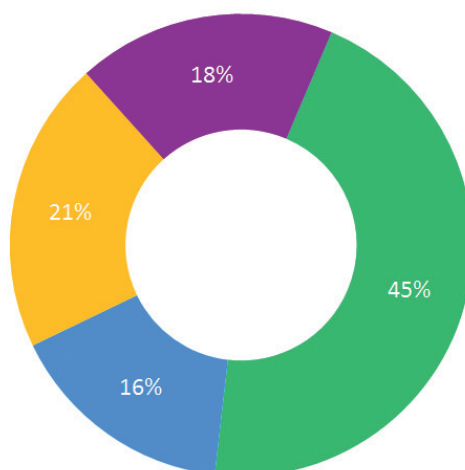
Recettes

- Produits des services : 339 813 €
- Impôts communaux : 1 821 305 €
- Taxes et compensations : 265 503 €
- Dotations et participations de l'État: 671 202 €
- Réserves reportées en fonctionnement : 160 927 €



Dépenses

- Acquisitions de biens mobiliers et immobiliers : 165 064 €
- Travaux de construction, voirie et frais annexes : 1 053 290 €
- Résultat antérieur : 384 721 €
- Remboursement du capital de la dette : 280 660€



Recettes

- Excédent de fonctionnement antérieur : 931 631 €
- Subventions reçues de l'État et du Département : 328 577 €
- FCTVA, Taxe d'aménagement et autres recettes : 420 166 €
- Autofinancement prévisionnel : 370 304 €

BAISSE DES TAXES COMMUNALES

Nous nous étions engagés à maintenir les taux communaux. Avec le passage à la strate supérieure de 3500 habitants, nous avons obtenu une dotation de solidarité rurale. Nous avons pris la décision, grâce à cette dotation, de baisser les taux pour compenser l'augmentation des valeurs locatives (1%imposé par l'État).

■ **Taux 2015 :**

- Taxe d'Habitation 18,77 %
- Taxe Foncière Bâti 25,64%
- Taxe foncière Non Bâti 102,11%

■ **Taux 2016 :**

- Taxe d'Habitation 18,62 %
- Taxe Foncière Bâti 25,43%
- Taxe foncière Non Bâti 101,28%

Budget investissement